

## AXE 1 : Aires d'accueil et aires de grand passage

**Orientations** : Consolider la gestion des aires d'accueil sur le territoire du Pas-de-Calais

**Fiche action n°2** : Travailler le volet social dans la gestion des aires d'accueil

### I. Objectifs opérationnels :

- Gérer les situations de sédentarisation du territoire ;
- Travailler le volet social au sein des aires d'accueil (médiation culturelle, scolarisation, insertion) ;
- Accompagner l'accès aux droits des publics gens du voyage.

### II. Publics cibles :

- EPCI, usagers des aires d'accueil, sociétés gestionnaires des aires d'accueil

### III. Pilote(s) :

- EPCI- SVG du Nord

### IV. Partenaire(s) :

- DDETS ; Conseil départemental ; Education nationale et DSDEN ; Mairies et CCAS ; Sauvegarde du Nord ; Sociétés gestionnaires des aires d'accueil.

### V. Modalités de mise en œuvre :

- Réaliser un document de projet d'accueil sur chaque EPCI à l'aide de réunions annuelles thématiques avec un volet technique (prescriptions sur les AAP à réaliser et la gestion des existantes/ bonnes pratiques), un volet social (scolarisation, domiciliation, accompagnement social) et un volet sur la sédentarisation avec l'identification des besoins en matière de logement ou d'habitat adapté / TFL ;
- Accompagner les publics sédentarisés qui le souhaitent vers l'habitat adapté, les Terrains familiaux locatifs (TFL) ou le logement classique (EPCI et Sauvegarde du Nord) ;
- Aborder les thématiques liées au volet social des aires d'accueil dans les réunions annuelles de la DDETS, selon les propositions et les diagnostics de la Sauvegarde du Nord et des EPCI du territoire ;
- Assurer la continuité des actions de médiations culturelles sur les aires d'accueil, dans le cadre de la convention avec la Sauvegarde du Nord ;
- Assurer l'accès aux droits des gens du voyage via la domiciliation (en lien avec le schéma départemental de la domiciliation) et via des visites fréquentes des aires d'accueils.

### VI. Moyens/dispositifs alloués :

- Subventions de l'Etat via les appels à projets destinés aux AAP le cas échéant (DDTM)
- Subventions du Conseil départemental (coordination du SDAHGV et FSL)
- MOUS gens du voyage pour l'accompagnement vers l'habitat adapté

### VII. Indicateurs d'évaluation :

- Dans le cadre du projet d'accueil, réunions organisées par les EPCI gestionnaires sur le volet social et sur la thématique de la sédentarisation
- Suivi des relogements effectués dans le cadre des dispositifs de droit commun en lien avec la SVG du Nord (accompagnement FSL, DALO)
- Indicateurs de la Sauvegarde sur le volet social des aires d'accueil et en particulier sur la sédentarisation et les besoins des résidents en termes d'accès aux droits, d'habitat adapté ...

### VIII. Échéance de l'action :

- Durée du schéma

### IX. Territoire(s) cible(s) / prioritaire(s) :

- Ensemble du département

### X. Bonne(s) pratique(s) :

- Mise en place de comités locaux (exemple CABBALR) pour travailler les thématiques relatives à la scolarisation ;
- Actions de médiations culturelles de la Sauvegarde : sorties annuelles, café du lien, activités sportives ;
- Intégrer le volet social et le projet d'accueil dans les conventions ALT2.